

République Française  
Département de l'Hérault  
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 03/09/2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°

Séance du 9 Septembre 2021

48 - 2021

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Représentés : 3

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Un le Neuf Septembre à 18 heures  
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, HOMBERT B, THEULE JC, VEDEL P,  
QUEVREUX M, GILHET B, KROGSDAHL A, STEHLE C.,

**Absent représenté** : MINAZZO D procuration à SIEGEL R, GILHET B

procuration à THEULE JC, KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP

**Absent** : NICAISE V.

**Objet : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public  
d'élimination des déchets année 2020**

Le conseil municipal,

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la  
qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu la délibération du Syndicat Centre Hérault en date du 23 juin 2021 adoptant le rapport  
annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2020.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la  
qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2020.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le .....

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,  
SIEGEL R.



MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO D. 	HOMBERT B. 
THEULE JC. 	GILHET B. 	VEDEL P. 
NICAISE V. 	KROGSDAHL A. 	STEHLE C. 
		QUEVREUX M. 